

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 12 NOVEMBRE 2020**

L'An Deux Mille Vingt, le Jeudi Douze du mois de Novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqués, s'est réuni à huis clos à la Mairie, dans la salle des délibérations, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Wennie MOLIA – M. Louis ANDRE – Mmes Nanouchka LOUIS – Elodie CLARAC – MM. Emmerly BEAUPERTHUY – Michel HOTIN – Mmes Marie-Renée ADÉLAÏDE – Mévice VÉRITÉ – MM. Jimmy DAMO – Sébastien THOMAS – Mme Rebecca BELLEVAL – M. Lucas ALBERI – Mme Nadia CELINI – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Mme Maguy BORDELAIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Jocelyne VIROLAN – Ghylaine JEANNE.

ETAIENT ABSENTS : M. Jules FRAIR – Mme Marguerite MURAT – M. Teddy BARBIN – Mme France-Enna URBINO – MM. Marcellin ZAMI – Josy LAQUITAINE – Mmes Sylvia HENRY – Sandra MOLIA (excusée ; pouvoir donné à Mme Wennie MOLIA) – Nina PAULON (excusée ; pouvoir donné à M. Michel HOTIN) – MM. Stéphane URIE – David LUTIN – Mmes Mégane BOURGUIGNON (excusée ; pouvoir donné à Mme Rebecca BELLEVAL) – Yane BEZIAT (excusée ; pouvoir donné à M. Jean-Claude CHRISTOPHE).

Monsieur Lucas ALBERI a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

**ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION DE 30 000 €
AU SERVICE PUBLIC
ADMINISTRATIF (SPA) DU
PALAIS DES SPORTS ET DE
LA CULTURE DU GOSIER**

CM-2020-5S-DAF-80

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° CM-2020-2S-DAF-18 du 23 juillet 2020, portant approbation du budget primitif 2020 ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 27 octobre 2020 ;

Considérant la nécessité d'octroyer au Palais des Sports et de la Culture sous forme de service public administratif, une subvention d'équilibre au titre de l'année 2020, afin de permettre notamment le règlement des frais de personnel des agents issus de la délégation de service public, à échéance au 13 décembre 2020 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

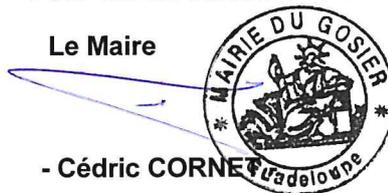
- Article 1 :** D'allouer une subvention de trente mille euros (30 000 €) au service public administratif (SPA) relatif au Palais des Sports et de la Culture du Gosier.
- Article 2 :** D'autoriser le maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.
- Article 3 :** La directrice générale des services de la Ville est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le
25 NOV. 2020
Et publication ou notification
le
26 NOV. 2020

Fait et délibéré à Gosier, le 12 novembre 2020

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Cédric CORNEILLE

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Attribution d'une subvention de 30 000 euros au service public administratif (SPA) du Palais des Sports et de la Culture du Gosier

Date de transmission de l'acte : 25/11/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 25/11/2020

Numéro de l'acte : CM20205SDAF80 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20201112-CM20205SDAF80-DE

Date de décision : 12/11/2020

Acte transmis par : LAURA MOUTOUSSAMY

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.4. Autres subventions
7.5.4.2. Supérieures à 23 000 €